

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

G.132

(11/88)

**SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TRANSMISSION
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE
LA CHAÎNE À 4 FILS FORMÉE PAR LES CIRCUITS
INTERNATIONAUX ET LES CIRCUITS NATIONAUX
DE PROLONGEMENT**

DISTORSION D'AFFAIBLISSEMENT

Recommandation UIT-T G.132
Remplacée par une version plus récente

(Extrait du *Livre Bleu*)

Remplacée par une version plus récente

NOTES

1 La Recommandation G.132 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

Recommandation G.132

DISTORSION D'AFFAIBLISSEMENT

(Genève, 1964; modifiée à Mar del Plata, 1968; Genève, 1972 et Melbourne, 1988)

Les objectifs de qualité de fonctionnement du réseau relatifs aux limites admissibles de la variation, en fonction de la fréquence, de l'équivalent en service terminal d'une chaîne mondiale à quatre fils de 12 circuits (internationaux et nationaux de prolongement) établis chacun sur une seule liaison en groupe primaire, en supposant que des circuits radioélectriques sur ondes décamétriques ou des équipements à 3 kHz ne sont pas employés, sont représentés sur la figure 1/G.132.

Remarque 1 – Les objectifs pour les projets imposés aux équipements terminaux à courants porteurs par la Recommandation citée en [1] sont tels que, pour une chaîne de 6 circuits en tandem (circuits internationaux et prolongements nationaux) dont chacun est muni d'un seul couple d'équipements de modulation de voie, la distorsion d'affaiblissement serait, dans la plupart des cas, inférieure à 9 dB entre 300 et 3400 Hz. Si la chaîne comporte 12 circuits en tandem, on peut s'attendre que, dans la plupart des cas, la distorsion d'affaiblissement ne dépasse pas 9 dB entre environ 400 et 3000 Hz. Pour ce qui concerne la chaîne internationale, voir le § 1 de la Recommandation G.141.

Remarque 2 – C'est seulement dans une petite proportion des communications internationales que la chaîne à quatre fils comprendra réellement 12 circuits.

Remarque 3 – Il convient de respecter les limites données dans la figure 1/G.132 pour les communications mixtes utilisant des équipements analogiques-numériques. Il est probable que le nombre d'équipements analogiques-numériques (paires codeur-décodeur) pour les communications mixtes comportant 12 circuits ne devra pas dépasser 6 (voir l'annexe B de la Recommandation G.103).

Il convient de noter qu'une communication comportant six paires de codeur-décodeur dans laquelle chaque paire satisfait tout juste aux spécifications de distorsion d'affaiblissement énoncées dans la Recommandation G.712, ne répond pas aux spécifications de distorsion d'affaiblissement indiquées dans la Recommandation G.132 pour 3400 Hz.

Il est toutefois probable que les paires réelles de codeur-décodeur feront mieux que satisfaire aux spécifications de distorsion d'affaiblissement énoncées dans la Recommandation G.712, de sorte que, dans la pratique, le risque de ne pas satisfaire aux dispositions de la Recommandation G.132 est très réduit.

Remarque 4 – Les Commissions d'études IV et XII procèdent actuellement à des études dont le but est de voir comment cet objectif est atteint dans la pratique, dans quelle mesure on doit pouvoir s'attendre qu'il le soit dans l'avenir (compte tenu des remarques 2 et 3) et quelles sont les modifications qu'il sera éventuellement nécessaire d'apporter en conséquence aux Recommandations relatives aux équipements.

Remplacée par une version plus récente

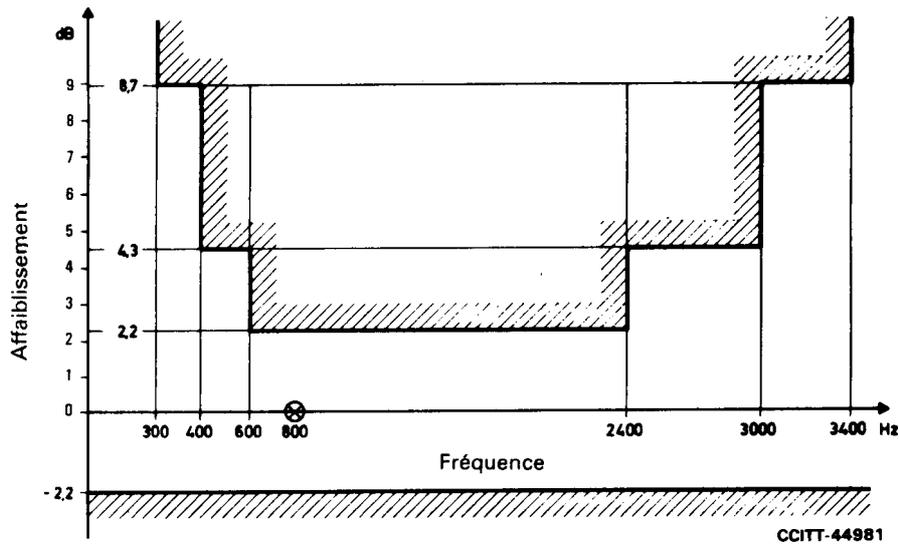


FIGURE 1/G.132

Variation admissible de l'affaiblissement, par rapport à sa valeur pour 800 Hz
(objectif pour la chaîne mondiale à quatre fils de 12 circuits en service terminal)

Référence

- [1] Recommandation du CCITT *Equipements terminaux à 12 voies*, tome III, Rec. G.232, § 1.